COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE L'AIGLE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COMPTE-RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du jeudi 2 juin 2022 à 18 h 30

L'an deux mil vingt-deux, le deux juin à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 24 mai 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents :

Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Bureau Communautaire du 05 mai 2022

Ressources Humaines

- Création d'un Comité Social Territorial local commun entre la CdC et le CIAS des Pays de L'Aigle, avec formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

- Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial local commun et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail – maintien de la parité – recueil des avis des représentants de la collectivité

Aménagement du Territoire

- Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'OPAH sur le territoire de la CdC et de l'OPAH RU sur le centre-ville de L'Aigle

Patrimoine Bâti

- Travaux de rénovation de la chaufferie de l'école des Sources à Moulins la Marche - attribution du marché

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Bureau Communautaire du 05 mai 2022

Le Procès-Verbal de la réunion de Bureau Communautaire du 05 mai 2022 a été adopté à **l'UNANIMITÉ.**

- **Délibération n° 2022-06-02-125**
  Création d'un Comité Social Territorial local commun entre le CdC et le CIAS des Pays de L'Aigle avec formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Pays de L'Aigle.

- **DECIDE** la création d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, auprès du CST commun, pour les agents de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Pays de L'Aigle.

- **Délibération n° 2022-06-02-126**
  Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial local commune et de formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail - maintien de la parité - recueil des avis des représentants de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'UNANIMITÉ :

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 5 (identique à celui fixé pour le même collège au CST),

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, pour le CST et la Formation spécialisée,

- **DECIDE** le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Social Territorial et la Formation spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

- **Délibération n° 2022-06-02-127**
  Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'OPAH sur le territoire de la CdC et de l'OPAH RU sur le centre-ville de L'Aigle

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** l'attribution aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessous les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

Commune	Adresse du projet	OPAH CdC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
L'Aigle	5 rue du Verger	RU	autonomie	15/10/21	1 142,00 €
Saint Sulpice sur Risle	1 lieu dit de la Boissière	CdC	précarité énergétique/sortie de passoire thermique	10/02/22	1 700,00 €

- **Délibération n° 2022-06-02-128**
  Travaux de rénovation de la chaufferie de l'école des Sources à Moulins la Marche : attribution du marché

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'UNANIMITÉ :

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société ECO CONFORT pour un montant de 77 942,77 € H.T soit 93 531,32 € TTC

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

QUESTIONS DIVERSES

Un projet de création d'un city-stade mitoyen à la cour de l'école de Villers-en-Ouche est évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h54.

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE